

Le doctorat au Lirsa



Dans le système LMD (accords de Bologne), le doctorat ([arrêté du 25 mai 2016](#) qui abroge l'[arrêté du 07/08/2006](#)) est le diplôme le plus élevé. Sa durée réglementaire est de trois ans ; il est conféré à la suite de la soutenance d'une thèse portant sur la réalisation de travaux scientifiques originaux. Troisième cycle de l'enseignement supérieur, le doctorat est, en principe, nécessaire pour devenir maître de conférences ou chercheur dans un établissement public. Il est également apprécié dans les métiers du conseil. Les doctorants et les enseignants-chercheurs du Lirsa peuvent être rattachés à l'une des équipes pédagogiques nationales du Cnam et relèvent de l'[école doctorale Abbé-Grégoire](#).

Informations pratiques

Les candidatures en doctorat doivent respecter la procédure suivante :

✚ [Toute la procédure](#)

Consultez la liste des [membres du laboratoire titulaires d'une HDR](#) (Habilitation à Diriger les Recherches)

Téléchargez le [Livret d'accueil des doctorants du Lirsa](#)

Des renseignements peuvent être obtenus auprès des responsables de filière pour le Lirsa :

Architecture, urbanisme et environnement : [Jean Marc Macé](#)

Droit : [Maria-Beatriz Salgado](#)

Sciences économiques : [Jean Lainé](#)

Sciences de gestion : [Philippe Durance](#)

Logistique et transport et tourisme : [Bertrand Réau](#)

Pour tout renseignement complémentaire sur le doctorat, vous pouvez vous adresser au [secrétariat du laboratoire](#)

Comité de suivi de thèse

L'[arrêté du 25 mai 2016](#) relatif aux études doctorales rend obligatoire la tenue d'un comité de suivi de thèse pour toute inscription en 3^{ème} année, et pour toute inscription dérogatoire (à partir de la 4^{ème} année pour les thèses à temps plein, de la 7^{ème} pour les thèses à mi-temps).

En 2020, les comités de suivi de thèse auront lieu le mardi 23 juin.

Demande de financement des doctorants

Pour obtenir un financement du Lirsa - essentiellement en vue de participer à une manifestation scientifique - merci de bien vouloir communiquer (suffisamment longtemps avant l'événement) au Bureau du laboratoire *via* l'adresse de demande d'ordre de mission : lirsa.dom@cnam.fr les informations suivantes :

- un courrier adressé au directeur du laboratoire présentant la demande de financement
- le programme de la manifestation où doit être spécifiée l'intervention du doctorant
- un avis du directeur de thèse sur la participation du doctorant à la manifestation
- un devis des frais engagés ou indicatifs

Les décisions seront prises au cas par cas, suivant l'intérêt des dossiers. En cas d'accord, c'est ensuite la procédure d'ordre de mission qui s'applique.

Contact : [secrétariat du Lirsa](#)

- + Site de l'école doctorale Abbé-Grégoire : [page consacrée aux possibilités de financement de la thèse](#)
- + Site de l'école doctorale Abbé-Grégoire : **procédure en cours (2018) pour demander un soutien financier pour la participation à des manifestations scientifiques internationales.**
- + Possibilité de financement Cifre : [documentation de l'ANRT](#)

Une direction déléguée à la recherche qui chapeaute et encadre tous les doctorants du Cnam

+ [La recherche au Cnam](#)

+ [Les études doctorales au Cnam](#)

Un laboratoire : le Lirsa

+ [Présentation](#)

+ [Les équipes de recherche](#)

Une école doctorale : l'ED Abbé-Grégoire

+ [L'école doctorales Abbé-Grégoire](#)

<https://lirsa.cnam.fr/le-laboratoire/le-doctorat-au-lirsa/le-doctorat-au-lirsa-596495.kjsp?RH=1381314560595>